



INFO' SNB

11/2022

TOUTE L'ACTUALITÉ SNB/CFE-CGC
SNB BRED



ACCORD SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES Branche Banque Populaire



En 2022, pour le renouvellement de l'accord sécurité, le SNB Branche BPCE a proposé un texte différent de l'ancien accord laissant clairement apparaître au point 4.3 de l'accord :

« **La procédure d'ouverture des agences est effectuée par au moins 2 salariés** »

Des modalités restent toutefois possibles de n'avoir qu'un seul salarié ponctuellement présent. Ces modalités sont extrêmement encadrées et répondent à de strictes conditions notifiées dans l'accord.

Le nouveau texte, beaucoup plus protecteur pour les salariés, oblige chaque Banque Populaire Régionale à se mettre en conformité. Cela va impacter profondément les points de vente pour sécuriser les salariés. Le SNB a fait considérablement évoluer le texte.

Le SNB a signé cet accord pour tous nos collègues des BANQUES POPULAIRES.

ET A LA BRED ... ?

Vos élus et représentants seront extrêmement vigilants quant à la bonne application de cet accord.

Nous comptons sur toutes et tous pour nous faire remonter toutes les anomalies de fonctionnement.

Comme toujours, nous sommes à votre écoute et présents pour toutes vos questions, suggestions ou remarques.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

PS : nous tenons cet accord à votre disposition



**SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE POPULAIRE**
Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers

SYLVIE COULON : 06.28.49.24.81

PATRICK BREHAUT : 06.86.34.43.53

SNB.BREDMETRO@GMAIL.COM